

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 2 décembre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°37a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

Etaient absents : Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle - Approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2024 du déléataire

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 1411-5 et suivants, L.2223-19, L.2223-40 et suivants et D.2223-99 et suivants,
- Vu le Code de la Santé Publique notamment son article R.1335-11,
- Vu le Budget Communal,
- Vu sa délibération n°24a du 24 mai 2011 décidant l'instauration d'un service public de crémation et la création d'un complexe funéraire dédié à la crémation comprenant un crématorium et un site cinéraire contigu sur la commune de Tulle,
- Vu sa délibération n°24b du 24 mai 2011 décidant la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux « service public de crémation »,

- Vu sa délibération n°35 du 5 juillet 2011 décidant la mise en délégation du Service Public de crémation,
- Vu sa délibération n° 2 du 18 décembre 2012 portant approbation du contrat de délégation de service public pour le crématorium liant la Ville de Tulle et la Société ATRIUM/SAUR,
- Vu sa délibération n° 24 du 5 avril 2016 portant approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif à la prolongation du contrat de concession,
- Vu sa délibération n° 16 du 10 avril 2017 portant approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle relatif au transfert du contrat de DSP ATRIUM vers OGF,
- Vu sa délibération n°34 du 3 juillet 2018 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2017 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 14 du 10 décembre 2019 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2018 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n° 11 du 8 décembre 2020 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2019 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n°20 du 7 décembre 2021 approuvant le compte rendu annuel d'exploitation 2020 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu sa délibération n°31 du 27 septembre 2022 portant approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2021 du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle,
- Vu ses délibérations successives portant approbation du compte rendu annuel d'exploitation du délégataire dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle
- Considérant qu'OGF, le délégataire, a remis à la collectivité le compte rendu annuel d'exploitation 2024,
- Considérant que ce rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants,
- Considérant que la CCSPL, réunie le 1^{er} décembre 2025, a émis un avis favorable au rapport annuel présenté par le délégataire,
- Considérant, par ailleurs, que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal
- Vu compte rendu annuel d'exploitation 2024 du délégataire afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Emet un avis favorable sur le compte rendu annuel d'exploitation du crématorium 2024 remis à la collectivité par OGF.

2 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

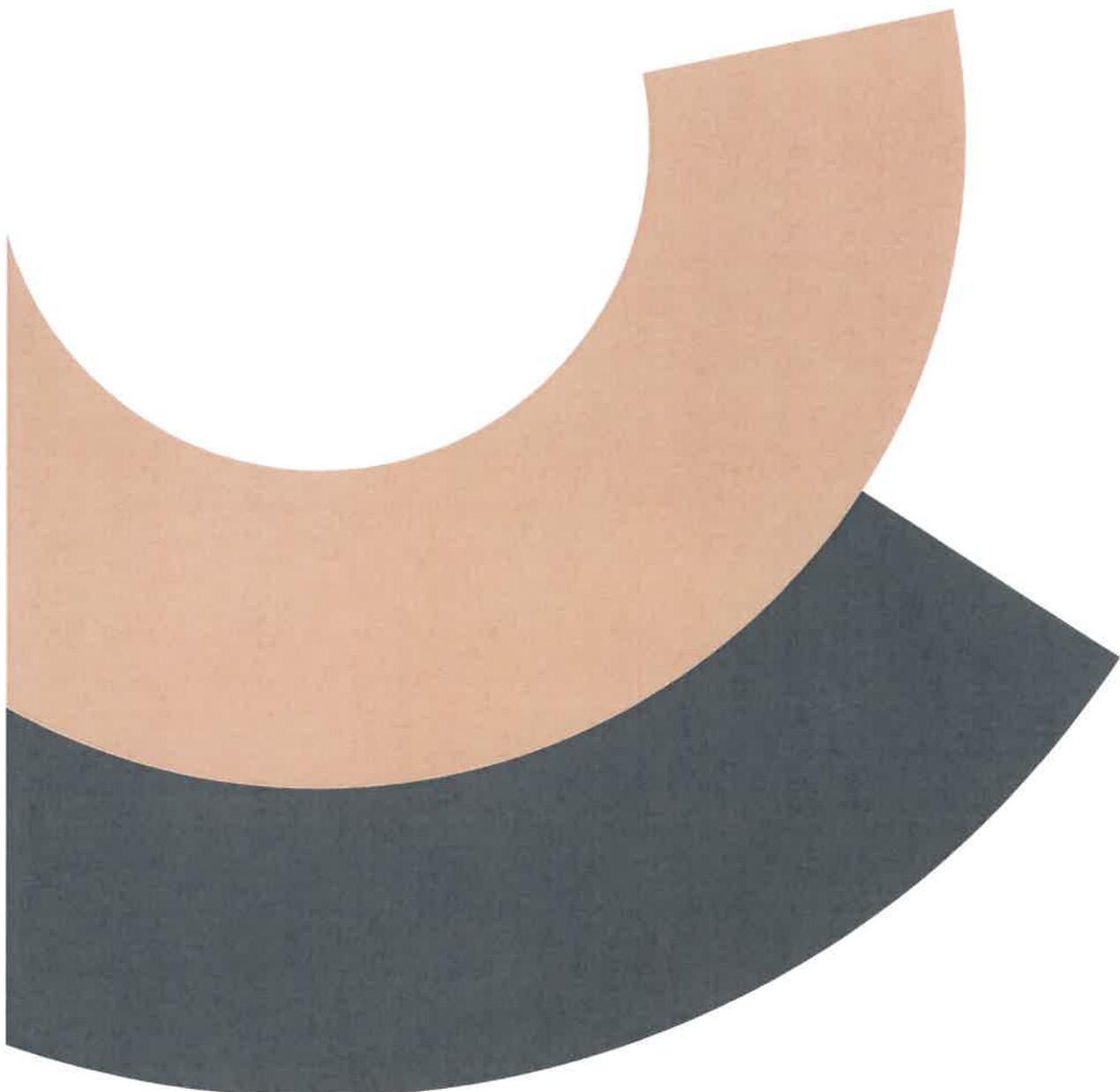
Clément VERGNE

A handwritten blue ink signature of the name "Clément VERGNE".

Transmis au Contrôle de Legalité le : 04 DEC. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 04 DEC. 2025

D37A-02122025



Rapport d'activité 2024



Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	4
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	4
1.1.2. Autorité délégante	4
1.1.3. Délégataire	4
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	4
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	4
1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE.....	5
1.2.1. Les services fournis	5
1.2.2. Les installations	5
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant	5
1.2.4. Les horaires d'ouverture	5
1.2.5. Les moyens en personnel	5
1.2.6. La formation	6
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE	7
2.1. DONNEES STATISTIQUES	7
2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France	7
2.1.2. Évolution de la crémation en France	9
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	9
2.2.1. Répartition des crémations par types de prestations	9
2.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations	10
2.2.3. Répartition des crémations par sexe (<i>hors exhumations</i>)	10
2.2.4. Fréquentation de la salle de cérémonies	11
2.2.5. Destination des cendres	11
2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	12
2.3.1. Le Temps de mémoire	12
2.3.2. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs	14
2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTIONS DES FAMILLES	14
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles	14
2.4.2. Registre d'appréciation du service	15
2.4.3. Communication relative au crématorium	16
2.4.4. La visibilité WEB	16
2.4.5. Elimination des déchets métalliques	17
2.4.1. La Certification de Service Qualicert®	18
2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	19
2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE	19
2.5.1. L'équipement de crémation	19
2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	19
2.5.3. Les contrôles réglementaires	19
3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER	21
3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER	21
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public	21
3.1.2. La révision des tarifs	22
3.2. COMPTE DE RESULTAT	23
3.2.1. Les règles comptables	23
3.2.2. Présentation du compte de résultat	23
3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT	25
3.3.1. Activité et chiffre d'affaires	25
3.3.2. Charges d'exploitation	26
3.3.3. Services extérieurs	27
3.3.4. Autres services extérieurs	27
3.3.5. Redevances	28
3.3.6. Impôts et taxes	29

3.3.7. Charges de personnel.....	29
3.3.8. Autres charges de gestion courante	30
3.3.9. Intérêts et charges assimilées	30
3.3.10. Dotations aux amortissements et provisions.....	30
3.4. COMPTE RENDU BILANCIER SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS	30
3.4.1. Etat de variation de patrimoine	30
4. PERSPECTIVES 2025.....	31
ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2024	32
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	33

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur :

- La conception, la construction et l'aménagement d'un complexe funéraire,
- La maintenance et l'exploitation du complexe funéraire dédié à la crémation ainsi que de l'aménagement extérieur,
- La gestion et l'utilisation du complexe dans le respect de la réglementation et afin de satisfaire les besoins des familles.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Tulle

1.1.3. Délégataire

Société ATRIUM puis OGF suite à la signature de l'avenant n°2 le 16/05/2017 et l'habilitation 19.19.268.

OGF

Société par actions simplifiée au capital de 40.904.385 €

RCS Nanterre 542 076 799

Siège social : OGF – Immeuble Canopy – 6 rue du Général Audran – 92400 Courbevoie

Habilitation n°25-92-0252

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET

Directeur Délégué : M. Didier HEREAU

Directeur de secteur opérationnel : Monsieur Patrice TALAZAC

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public d'une durée de 27 ans à compter du jour de la signature intervenue après l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité auprès de la Préfecture, le 27 décembre 2012.

L'avenant n°1 a porté à 29 ans la durée de la présente convention, soit jusqu'au 27 décembre 2041.

Le 16 mai 2017, l'avenant n°2 relatif au transfert juridique de la société Atrium vers la société OGF pour l'exploitation du crématorium est entré en vigueur.

1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La dispersion des cendres dans l'espace spécialement affecté à cet effet,
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés,
- L'élimination de pièces anatomiques en dehors des heures d'ouverture au public,
- La fourniture des équipements cinéraires et la délivrance des titres d'occupation du jardin cinéraire.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

- Des locaux destinés à l'accueil du public avec :
 - Un hall d'accueil,
 - Un espace de confort pour les familles,
 - Une salle de cérémonies,
 - Une salle de remise de l'urne,
 - Une salle de visualisation,
 - Un bloc sanitaire,
 - Le bureau du responsable de site,
- Des locaux techniques réservés au personnel avec :
 - Un local bureau administratif/préparation pour les opérateurs,
 - Un accès technique pour l'admission des défunt,
 - Un espace dédié à la crémation,
 - Un local pour dépôt provisoire des urnes,
 - Un local vestiaires/sanitaires,
 - Un parking.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégué

Les charges sont supportées en totalité par le délégataire.

1.2.4. Les horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, puis de 13h30 à 16h30.
Deux créneaux supplémentaires de crémation peuvent être proposés le samedi matin en cas de forte demande.

1.2.5. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes :

Leurs missions quotidiennes concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,

- L'entretien des installations techniques,
- La tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- Les prises d'ordres pour le crématorium,
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.
- L'encadrement est assuré par Monsieur Patrice TALAZAC en tant que directeur de secteur opérationnel et Monsieur Nicolas SENDER responsable de crématorium.

1.2.6. La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation,
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H080 pour personnel non-électricien.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2025, **la France compte 68,6 millions d'habitants** dont 66,4 millions en France métropolitaine. La population augmente de 169 000 habitants soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant.

En 2024, La France a comptabilisé **663 000 naissances**, soit **-2,2 % qu'en 2023**. Cette baisse est d'une ampleur nettement moindre que celle enregistrée entre 2022 et 2023 (-6,6 %) mais elle reste plus forte que celle observée en moyenne chaque année entre 2010 et 2022 (-1,3 % périmètre France hors Mayotte), 2010 étant le dernier point haut des naissances.

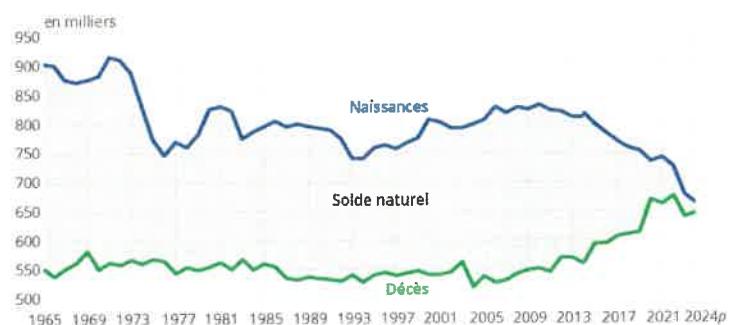
Au total, le nombre de naissances en 2024 est inférieur de 21,5 % à son niveau de 2010 (France hors Mayotte), et est le plus bas niveau observé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le nombre de naissances dépend, d'une part, du nombre de femmes dites en âge d'avoir des enfants et, d'autre part, de leur fécondité. Depuis 2016, la population féminine âgée de 20 à 40 ans a peu évolué en nombre.

La baisse des naissances depuis cette date s'explique donc principalement par le recul de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,62 enfant par femme contre 1,66 enfant par femme en 2023.

Un solde naturel à peine positif. Il s'établit à +17 000 en 2024 contre +47 000 en 2023, qui était déjà le niveau le plus faible depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le solde naturel diminue entre 2023 et 2024 sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. Il s'était légèrement redressé en 2021 sous l'effet d'un rebond des naissances, puis avait baissé de nouveau en 2022 et en 2023, les naissances diminuant et les décès restant à un niveau élevé.



Le nombre de décès augmente de 1,1 % en 2024

646 000 personnes sont décédées en France selon les estimations de l'INSEE début janvier 2025, soit **+1,1 % par rapport à 2023**, année où la mortalité avait reculé de -6,5% par rapport à 2022.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2024 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

L'épidémie de grippe du début d'année 2024 a retrouvé une temporalité et une durée habituellement observées avant la pandémie de Covid-19, et les épisodes de fortes chaleurs de l'été, moins nombreux qu'en 2023, n'ont pas entraîné de hausse significative de la mortalité.

Toutefois, l'épidémie de grippe de la fin d'année 2024 tend à revoir les estimations de décès à la hausse sur les dernières semaines de 2024 et le début de l'année 2025.

La période 2020-2022 a cependant été particulière, marquée par une forte mortalité due essentiellement à l'épidémie de Covid-19. En 2024, le nombre de décès est supérieur de 5 % à son niveau pré-pandémique de 2019.

Le taux de mortalité infantile est de 4,1 décès pour 1 000 naissances vivantes ; cela représente 2 700 enfants décédés avant leur premier anniversaire. Environ la moitié des décès d'enfants de moins d'un an ont lieu moins d'une semaine après la naissance, pour un quart entre 7 et 27 jours et pour un autre quart après 27 jours de vie.

Après avoir reculé très fortement au cours du vingtième siècle, ce taux ne baisse plus depuis 2005. Il augmente même légèrement depuis 2021 où il atteignait déjà 3,7 % (3,7 pour mille).

L'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,6 ans pour les femmes et à 80,0 ans pour les hommes

Elle se stabilise à un **niveau historiquement élevé**, après une nette hausse en 2023 (+0,5 an pour les femmes, +0,6 an pour les hommes). De 2010 à 2019, l'espérance de vie à la naissance augmentait chaque année en moyenne de 0,1 an pour les femmes et 0,2 an pour les hommes.

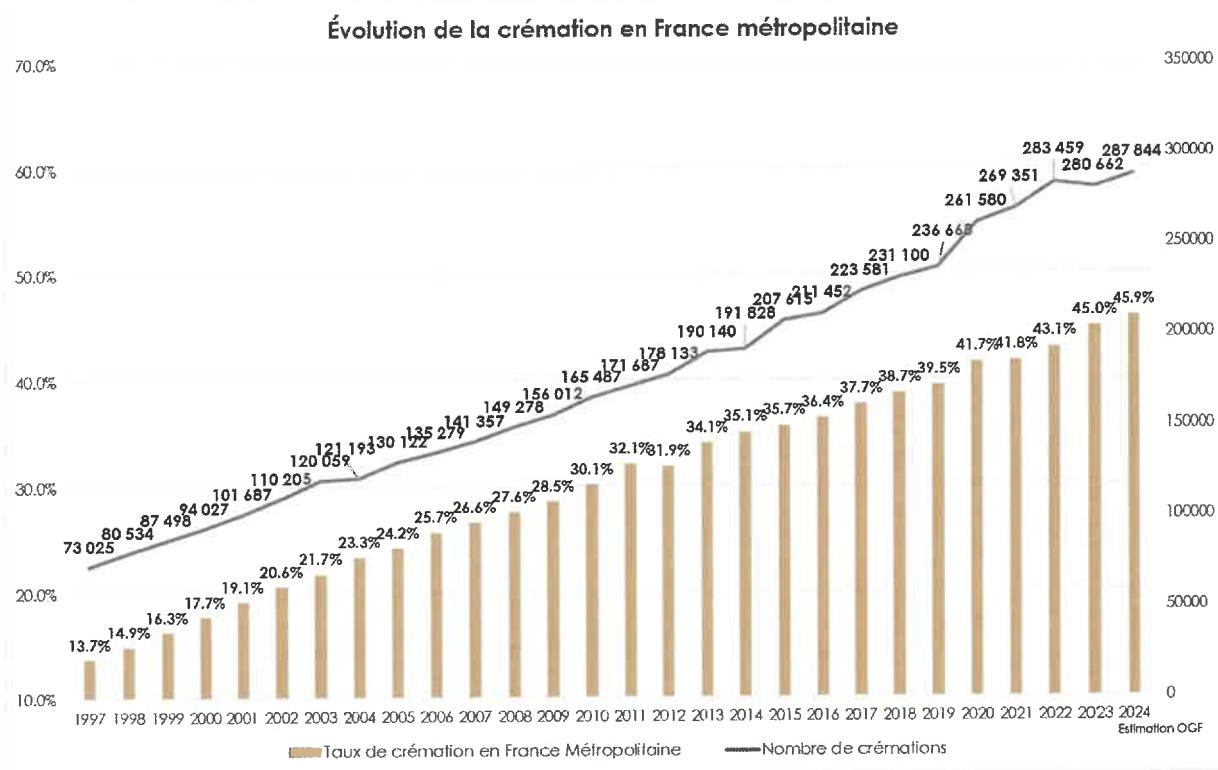
Reflétant les conditions de mortalité de l'année, l'espérance de vie avait fortement reculé en 2020, du fait de l'épidémie de Covid-19, et était restée inférieure à son niveau de 2019 en 2021 et 2022, années également marquées par une forte mortalité. L'espérance de vie à 60 ans suit les mêmes tendances, et s'établit à 27,8 ans pour les femmes et 23,7 ans pour les hommes.

En 2023, dernière année de disponibilité des données européennes, l'espérance de vie à la naissance en France est **supérieure à la moyenne européenne** : 85,6 ans pour les femmes (contre 84,2 ans dans l'UE27) et 79,9 ans pour les hommes (contre 78,9 ans). En France, l'espérance de vie des femmes est une des plus élevées de l'UE27 ; celle des hommes est en 11e position. Les femmes vivent le plus longtemps en Espagne (86,7 ans), et les hommes vivent le plus longtemps à Malte (81,8 ans).

Au 1er janvier 2025, en France, **21,8 % des habitants ont au moins 65 ans**, contre 16,3 % en 2005. Cette part augmente depuis plus de trente ans. Le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses du baby-boom dont les plus anciennes auront 79 ans en 2025 (et les plus jeunes 51 ans). Ainsi, les personnes âgées d'au moins 75 ans représentent désormais 10,7 % de la population, contre 8,0 % en 2005.

Source : INSEE [Bilan démographique 2024](#)

2.1.2. Évolution de la crémation en France



2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

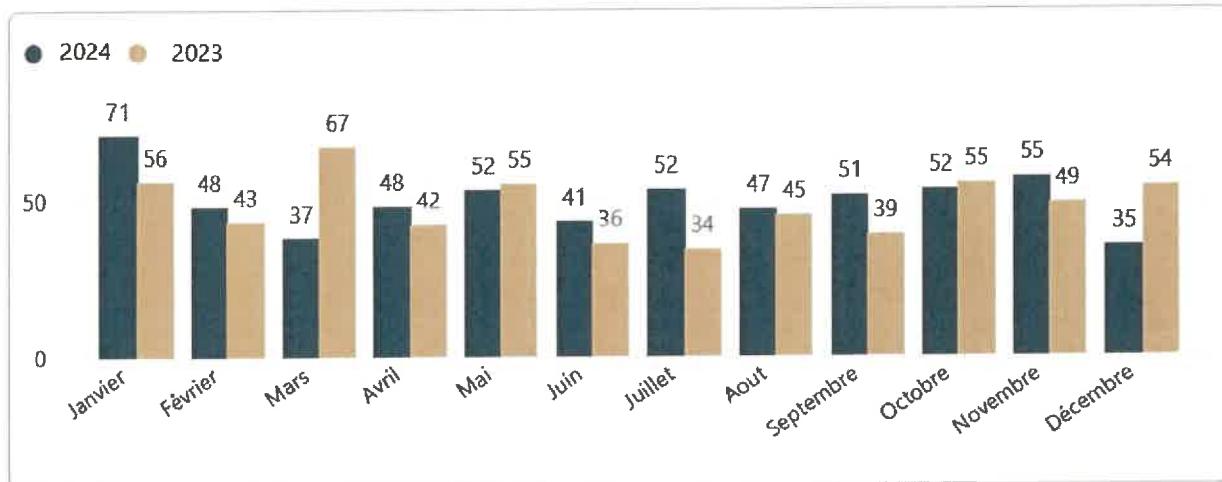
L'exploitation du système de planification des crémations, HOMMAGE, a permis de procéder aux analyses ci-après.

2.2.1. Répartition des crémations par types de prestations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2024 est de 589, ce qui représente une hausse de 3 %.

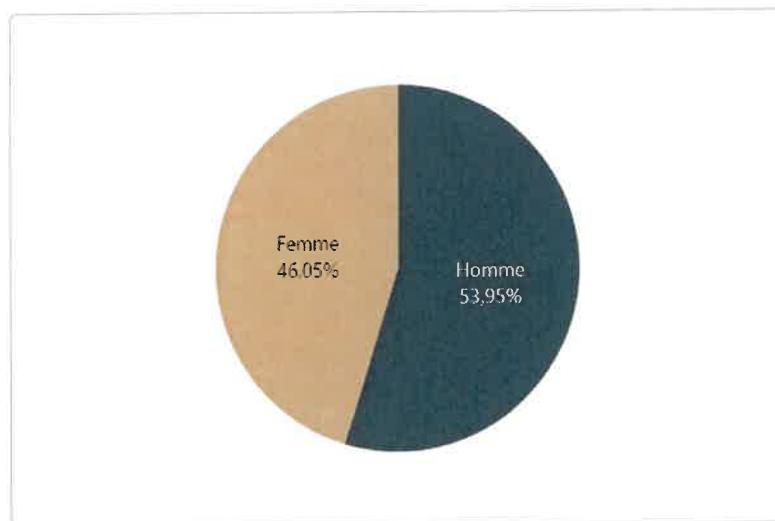
Prestations	2024	2023
CREMATION FAMILLE	588	571
CREMATION ADULTE	580	570
CREMATION ENFANT -1 AN	5	1
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	2	
CREMATION ENFANT +1 AN	1	
CREMATION D'EXHUMATION	1	4
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	1	4
Total	589	575

2.2.2. Évolution mensuelle du nombre de crémations



2.2.3. Répartition des crémations par sexe (hors exhumations)

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total	
	Mois	Femme	Homme		
Janvier		28	42	1	71
Février		20	28		48
Mars		17	20		38
Avril		21	27		48
Mai		23	28	1	53
Juin		19	21	1	43
Juillet		26	25	1	53
Aout		20	26		46
Septembre		29	22		51
Octobre		25	27		53
Novembre		26	27	2	57
Décembre		14	21		35
Total		268	314	6	588



2.2.4. Fréquentation de la salle de cérémonies

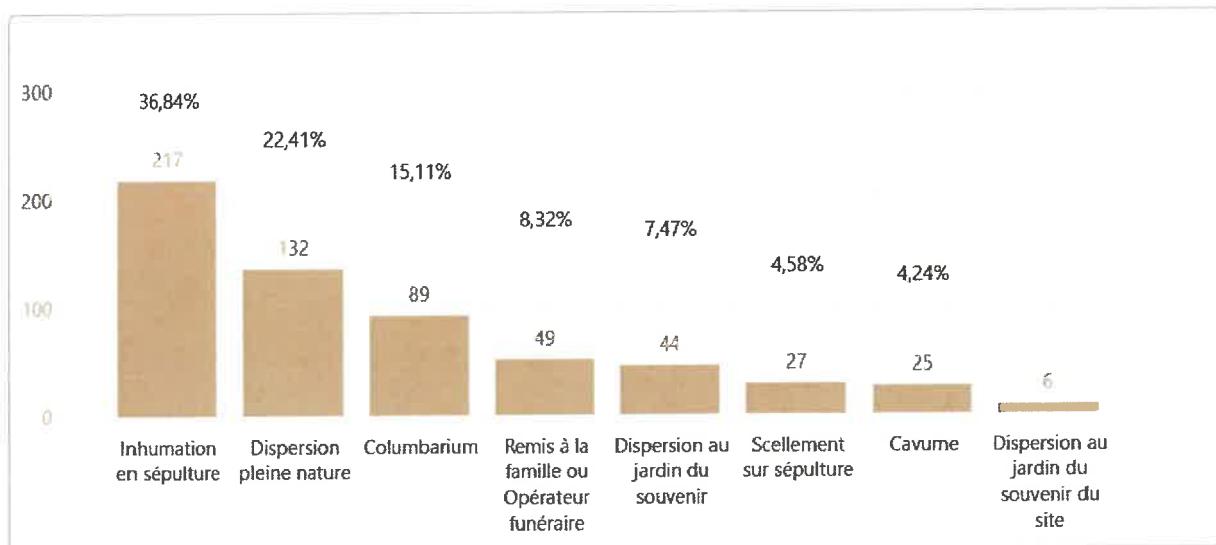
La salle de cérémonies est systématiquement mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunt.

Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles ou directement par le personnel du crématorium formé à cet effet.

Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

2.2.5. Destination des cendres

Destinations des Cendres	Nombre de crémations	%
Inhumation en sépulture	217	36,84%
Dispersion pleine nature	132	22,41%
Columbarium	89	15,11%
Remis à la famille ou Opérateur funéraire	49	8,32%
Dispersion au jardin du souvenir	44	7,47%
Scellement sur sépulture	27	4,58%
Cavurne	25	4,24%
Dispersion au jardin du souvenir du site	6	1,02%
Total	589	100,00%



2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITÉ

2.3.1. Le Temps de mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunt qui s'accompagnent d'une projection d'images, de vidéos et de lectures de textes et poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès ainsi que sur le travail du deuil.

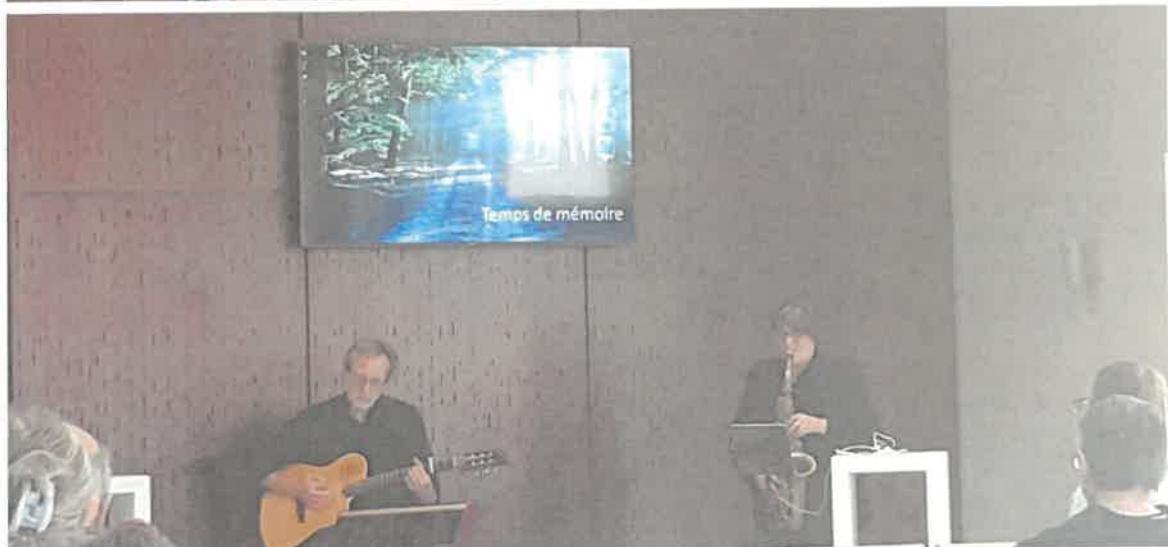
Le temps de mémoire a eu lieu le 16 novembre 2024

Cette année l'évènement a accueilli vingt-cinq personnes.

Pour cette cérémonie du souvenir, nous avons accueilli les familles autour d'un café.

L'association « ASP 19 » ainsi que l'association « Crématiste de la Creuse et de la Haute-Vienne sont intervenues à l'occasion de cette journée. L'évènement a été rythmé par des lectures de texte, et la diffusion de photos. Tout au long de la matinée nous avons été bercés par un accompagnement musical avec le duo « A tous jazz ».

Ce moment de partage, chargé en émotion, s'est clôturé par des échanges chaleureux autour du verre de l'amitié.



2.3.2. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs

Un moment de convivialité a été partagé le 16 janvier avec les OPF à l'occasion de la galette des rois.

2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTIONS DES FAMILLES

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Délégante.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client, mesure l'appréciation par les familles de l'engagement des équipes dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✓ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- ⌚ Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Relation client

Détails >

2025 - Note en cours

4,77 /5 

🕒 100%

⌚ 9h

😊 5,00 /5

2.4.1.2. La note de satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

Satisfaction client



39 participations

2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

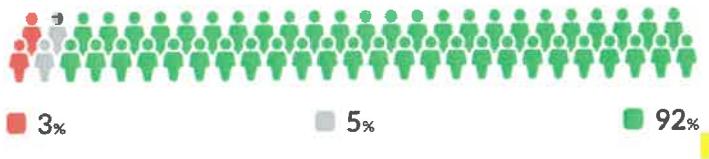
- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).

NPS

Détails >

89

38 participations



2.4.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est dorénavant mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunt et familles. Les familles expriment le plus souvent directement auprès du personnel du crématorium leur satisfaction pour l'accueil, l'organisation et le déroulement du dernier hommage rendu au défunt.

2.4.3. Communication relative au crématorium

2.4.3.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.3.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaître le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.

A l'occasion d'évènements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.4.4. La visibilité WEB

2.4.4.1. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.

Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Interactions Google 2024	Crématorium de Tulle
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile	3208
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur	600
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile	1925
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur	193
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement	311
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement	2197

2.4.4.2. La e-réputation sur internet

E-réputation Google

au 11 avril 2025



Basé sur 19 avis reçus

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.

Au jour de la rédaction de ce rapport la note du crématorium est de 4.3/5.

2.4.5. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2024, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **9 264.08 € pour 375 Kg** de métaux collectés.

- Le 05/04/2024, 3 699.68 € pour 190 kg de métaux collectés
- Le 15/10/2024, 5 564.40 € pour 185 kg de métaux collectés

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre de l'année ou de l'antériorité, le montant de la valorisation des métaux de votre établissement a été versé entièrement à la Fondation PFG :

- La somme de 3 699.68 € à la Fondation PFG le 30/08/2024
- La somme de 5 564.40 € à la Fondation PFG le 20/12/2024

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 750 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires.

La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Sous égide Fondation de France

La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.

La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

Le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2023), la Fondation PFG soutient **140 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 630 000 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire en Nouvelle Aquitaine, la Fondation PFG a versé 70 009 € à :

Nom de l'association	Titre / Résumé du projet	Territoire d'action	Montant accordé
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Charente	Un groupe de paroles et des accueils individualisés de 15 enfants + un événement pour les professionnels pour sensibiliser au deuil et à la fin de vie	Angoulême	8 000 €
Association Être-Là - ASP 19	Formation des bénévoles et réédition de flyers	Corrèze	2 000 €
Adapei	Groupes de paroles pour aidants endeuillés et organisation d'une conférence et d'ateliers de luminothérapie et de sophrologie.	Corrèze et proche	4 500 €
Association Des Boules Aux Nez	22 visites de duos de comédiens clowns hospitaliers auprès de patients de l'Unité Soins Palliatifs du Centre Hospitalier Samuel Pozzi de Bergerac (24) {multiplication par 2 par rapport à 2023}	Bergerac	6 000 €
Association La Petite Fille Aux Allumettes	Accompagnement individuel et en groupes de familles endeuillées (parents, enfants, grand parents) + sensibilisation grand public	Bordeaux	15 000 €
Les Mamans lumineuses et les papas aussi	Weekend annuel de rencontres entre parents endeuillés organisé autour du mieux-être et de la découverte de ressources diverses	Gironde	7 500 €
Réseaux Ados Gironde	Soutien aux jeunes endeuillés (à partir de 6 ans) ayant perdu un parent proche	Gironde	3 000 €
VAL Vivre Avec en Limousin	Formation à la démarche palliative de nouveaux bénévoles	Isle	1 000 €
Fonds A Noste	soins socio-esthétiques pour les patients, accompagnants et soignants du service de soins palliatifs du CHU de Mont-de-Marsan	Mont-de-Marsan	10 000 €
URFU	Mise en place en 2025 de conférences/ateliers/soirées et exposition en lien avec la fin de vie et le deuil	Anglet	3 960 €
Vivre son deuil Aquitaine	Formation de bénévoles, rencontres entreprises, groupes de parole, création de site internet, création d'une antenne dans les Landes	Aquitaine et Landes	5 000 €
Fédération ADMR de la Vienne	Création d'un groupe de parole sur l'accompagnement à la fin de vie pour les proches aidants	Mauprévoir	4 049 €

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitatio – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

2.4.1. La Certification de Service Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance

par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée en décembre 2018 par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 03/04/2023.
Une copie du certificat est jointe en annexe 2.



2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence FMI CIROLDI avec 1 ligne de filtration FMI Modulaire.

2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien des équipements de crémation sont assurés par la société FMI. Le contrat de maintenance garantit des visites annuelles préventives, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des équipements de crémation. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation de crémation.

2.5.3. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101(respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.



Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.



Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Péodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
11/12/2024	2	10/12/2026	3ème trimestre 2026

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Péodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
08/01/2025	3	07/01/2027	4ème trimestre 2026

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
06/07/2022	6	06/07/2028	3ème trimestre 2028

3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIÈME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2024 ont été les suivants :

ACTIVITE CREMATION

Prestations	Tarifs au 12 février 2024		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
CREMATIONS AVEC FAMILLES			
Crémations adultes (hors prestations gratuites, cf. plus bas)	933.33 €	186.67 €	1 120.00 €
Crémations jeunes enfants de 1 à 12 ans (hors prestations gratuites, cf. plus bas)	465.83 €	93.17 €	559.00 €
Crémations très jeunes enfants (de 0 à 1 an (hors prestations gratuites, cf. plus bas)	233.33 €	46.67 €	280.00 €
Crémations indigents et ayants-droit (sur présentation d'un certificat de la CCASS) et ayants-droit (personnel mort en service commandé)		gratuit	
Cercueils hors gabarit standard - plus value	126.67 €	25.33 €	152.00 €
CREMATIONS POST MORTEM			
Crémations restes mortels grand gabarit (famille) crémation d'un corps de moins de 5 ans en cercueil	933.33 €	186.67 €	1 120.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (famille) crémation d'un corps de plus de 5 ans en cercueil ou reliquaire	465.83 €	93.17 €	559.00 €
Crémations restes mortels grand gabarit (collectivité) crémation d'un cercueil contenant des restes mortels	746.67 €	149.33 €	896.00 €
Crémations restes mortels petit gabarit (collectivité) crémation d'un reliquaire contenant des restes mortels	374.17 €	74.83 €	449.00 €
PIECES ANATOMIQUES			
Pièces anatomiques - petit conteneur (30 kg ou 100 l)	514.17 €	102.83 €	617.00 €
Pièces anatomiques - grand conteneur (60 kg ou 200 l)	1 026.67 €	205.33 €	1 232.00 €

ACTIVITE ANNEXES

Prestations	Tarifs au 12 février 2024		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
CEREMONIES			
Hommage simple Prestation comprise dans le tarif de crémation Utilisation de la salle de cérémonie < 30 minutes incluse Cérémonie personnalisée fourniture de salle > 30 min avec moyens audiovisuels	126.67 €	25.33 €	152.00 €
GESTION DES CENDRES			
Fourniture d'urnes cinéraires Conservation urnes au-delà 1 mois (/mois sup) conservation urnes au-delà 1 mois par mois supplémentaire Conservation urnes au-delà 3 mois (/mois sup) conservation urnes au-delà 3 mois par mois supplémentaire Dispersion cendres au jardin du souvenir (avec famille) avec intervention du Maître décérémonie Dispersion cendres pièces ana. Et exhum. (ss cérémonie)	25.83 € 64.17 € 76.67 € 50.83 €	5.17 € 12.83 € 15.33 € 10.17 €	31.00 € 77.00 € 92.00 € 61.00 €
SEPULTURES CINERAIRES			
Cavurne - Concession 15 ans part reversée à la collectivité Cavurne - Location Cavurne 15 ans fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie Cavurne - Concession 30 ans part reversée à la collectivité Cavurne - Location Cavurne 30 ans fourniture et pose cavurne, travaux, entretien du site, hors marbrerie	121.67 € 1 090.00 € 241.67 € 1 816.67 €	24.33 € 218.00 € 48.33 € 363.33 €	146.00 € 1 308.00 € 290.00 € 2 180.00 €
AUTRES PRESTATIONS			
Convivialité, collation simple prix par personne, groupe mini 35 Prestation du Maître de Cérémonie Location de salle de cérémonie seule cérémonie sans crémation	8.33 € 126.67 € 190.83 €	1.67 € 25.33 € 38.17 €	10.00 € 152.00 € 229.00 €

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, le calcul contractuel de la variation tarifaire a été réalisé. Toutefois, il a été décidé de maintenir les tarifs.
Ainsi, pour l'année 2024, les tarifs appliqués sont identiques à ceux de 2023.

3.2. COMpte DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2024 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Présentation du compte de résultat

en euros hors taxes	ANNEE 2023	% du CA	ANNEE 2024	% du CA	Vari% 2023/2024
Nombre crémations (dont exhumations)	573		589		2.8%
Nombre crémations (PAOH)			0		0.0%
Nombre de dispersions	11		12		9.1%
Nombre de locations de la salle de cérémonie sans crémation	1		8		700.0%
Chiffre d'affaires					
Crémation	532 644	99.8%	544 443	99.5%	2.2%
Dispersion	714	0.1%	687	0.1%	-3.7%
Jardin du Souvenir		0.0%	0	0.0%	0.0%
Salle de Cérémonie	571	0.1%	1 078	0.2%	88.8%
Conservation d'urne	26	0.0%	745	0.1%	2784.2%
Autres CA Crémation	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Autres CA	0	0.0%	127	0.0%	0.0%
TOTAL RECETTES	533 955	100.0%	547 080	100.0%	2.5%

en euros hors taxes	ANNEE 2023	% du CA	ANNEE 2024	% du CA	VARI% 2023/2024
TOTAL RECETTES	533 955	100.0%	547 080	100.0%	2.5%
Fournitures et consommables	81 426	15.2%	69 057	12.6%	-15.2%
Eau	310	0.1%	320	0.1%	3.4%
Gaz	61 521	11.5%	52 185	9.5%	-15.2%
Electricité	16 378	3.1%	13 651	2.5%	-16.6%
Fournitures entretien	211	0.0%	0	0.0%	-100.0%
Fournitures administratives	1 249	0.2%	1 554	0.3%	24.4%
Achats Fournitures exploitation	1 758	0.3%	1 346	0.2%	-23.4%
Services extérieurs	26 745	5.0%	21 163	3.9%	-20.9%
Sous traçance	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Location mobilières	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Autres locations	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Equipements opérateurs crématorium	635	0.1%	2 102	0.4%	230.8%
Entretien Rep. Vetements	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Entretien des équipements de crémation et filtration	21 378	4.0%	14 639	2.7%	-31.5%
Contrôles techniques	1 759	0.3%	1 145	0.2%	-34.9%
Assurances	2 972	0.6%	3 277	0.6%	10.2%
Assurances véhicules	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Etudes et recherches	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Documentation	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Autres services extérieurs	71 602	13.4%	75 527	13.8%	5.5%
Entretien des locaux et espaces verts	13 466	2.5%	14 761	2.7%	9.6%
Honoraires (CAC...)	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Frais actes hors contentieux	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
frais de siège	44 318	8.3%	45 408	8.3%	2.5%
Publicité	500	0.1%	500	0.1%	0.0%
Transport sur achat	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Déplacements, missions, réceptions	2 116	0.4%	3 360	0.6%	58.8%
Frais postaux et télécoms	192	0.0%	214	0.0%	11.6%
Frais de banques	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Cotisations professionnelles	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Redevances	11 010	2.1%	11 284	2.1%	2.5%
Impôts et taxes	19 700	3.7%	19 386	3.5%	-1.6%
Taxe foncière	11 183	2.1%	11 095	2.0%	-0.8%
CFE	6 451	1.2%	6 417	1.2%	-0.5%
CVAE	1 212	0.2%	999	0.2%	-17.5%
ORGANIC	854	0.2%	875	0.2%	2.5%
Charges de personnel	93 756	17.6%	98 883	18.1%	5.5%
Personnel (refacturations intragroupe)					0.0%
Rémunération du personnel	71 412	13.4%	75 332	13.8%	5.5%
Charges sociales	22 344	4.2%	23 551	4.3%	5.4%
Subvention d'exploitation reçue	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Autres charges de gestion courante	0	0.0%	933	0.2%	0.0%
Perte sur créances clients	0	0.0%	933	0.2%	0.0%
Perte sur écart de règlements	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Intérêts et charges assimilées	106 720	20.0%	102 842	18.8%	-3.6%
Intérêt nivellement					0.0%
Intérêt participation					0.0%
Frais financiers	106 720	20.0%	102 842	18.8%	-3.6%
Charges et Produits Exceptionnels	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Amortissements de caducité					0.0%
Charges Exceptionnelles	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Produits Exceptionnels	0	0.0%	0	0.0%	0.0%
Dotations amort. et prov.	95 047	17.8%	96 891	17.7%	1.9%
Amortissements	95 047	17.8%	96 891	17.7%	1.9%
TOTAL CHARGES	494 996	92.7%	484 683	88.6%	-2.1%
RESULTAT	38 758	7.3%	62 397	11.4%	60.2%
Impôts sur les sociétés	10 063	1.9%	16 117	2.9%	60.2%
RESULTAT après IS	28 895	5.4%	46 280	8.5%	60.2%

3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires a été déterminé en fonction :

- Du système de facturation GESCO,
- Des tarifs en vigueur.

Le chiffre d'affaires « crémations » de l'année 2024 s'élève à **544 443 €** pour **589** crémations contre 532 644 € pour 573 crémations en 2023, soit une augmentation de 2%.

Le chiffre d'affaires 2024 se décompose ainsi :

Répartition du CA	2023		2024		Var. %
	NB	CA	NB	CA	
CA Crémation					
Crémation adultes	568	530 080 €	579	541 411 €	2%
Crémation enfants	1	233 €	6	1 632 €	600%
Crémation après exhumation	4	2 331 €	2	1 399 €	-40%
Crémation indigents	0	- €	2	- €	
Crémation autres (exclu du calcul nb crémation)	0	- €	0	- €	
Sous-total CA Crémation	573	532 644 €	589	544 443 €	2%
CA Autres Crémation					
Crémation pièces anatomiques	0	- €	0	- €	
Sous-total CA Autres Crémation	0	0 €	0	0 €	
CA Autres produits					
Dispersions de cendres	11	714 €	12	687 €	-4%
Location de la salle de cérémonie	4	571 €	8	1 078 €	89%
Conservation d'urne	1	26 €	14	745 €	2784%
Autres CA			1	127 €	
Sous-total CA Autres produits	16	1 311 €	35	2 637 €	101%
CA Total	589	533 955 €	624	547 080 €	2%

Le nombre de crémations a augmenté de 3%, passant de 573 crémations en 2023 à **589** en 2024.

Le CA « Autres produits » a augmenté de 101%, soit **2 637 €** en 2024 contre 1 311 € en 2023.

Le chiffre d'affaires total est de **547 080 €** en 2024 contre 533 955 € en 2023, soit une augmentation de 2%.

3.3.2. Charges d'exploitation

3.3.2.1. Fournitures et consommables

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium.

La facturation pour l'année 2024 s'élève à **320 €** soit un coût par crémation de **0,54 €**.

En euros HT	2023	2024	Var.%
Coût d'eau	310	320	+3,4%
Coût unitaire par crémation	0,54	0,54	+0,6%

Gaz

Le gaz facturé correspond aux factures du crématorium.

Le coût total du gaz pour l'année ressort à **52 185 €**, soit un coût par crémation de **88,6 €**.

En euros HT	2023	2024	Var.%
Coût du gaz	61 521	52 185	-15,2%
Coût unitaire par crémation	107,37	88,6	-17,5%

Le coût du gaz a diminué de 15,2% cette année par rapport à 2023, le coût par crémation a baissé de 17,5%.

Électricité

L'électricité facturée correspond aux factures du crématorium.

Le coût total de l'électricité pour l'année ressort à **13 651 €**, soit un coût par crémation de **23,18 €**.

En euros HT	2023	2024	Var.%
Coût de l'électricité	16 378	13 651	-16,6%
Coût unitaire par crémation	28,58	23,18	-18,9%

Le coût de l'électricité a diminué de 16,6% en 2024 par rapport à 2023 et le coût par crémation de 18,9%.

Les actions mises en place sur le site ont contribué à cette diminution, notamment : la surveillance du cycle de crémation, la réduction du temps de préchauffage, ainsi que la réduction du temps d'attente entre chaque crémation, etc.

Fournitures entretien

Le poste est à **0 €** en 2024 contre 211 € en 2023 (achat d'une visière).

Fournitures administratives

Les fournitures administratives comprennent essentiellement l'achat des fournitures de bureau, l'entretien et les consommables de l'imprimante/photocopieur/fax.

Le montant total du poste est de **1 554 €** contre 1 249 € en 2023.

En euros HT	2023	2024
Fournitures administratives (JPG, STAPLES, STACI)	1 157	1 144
Invitation Temps de Mémoire (2023 et 2024)	0	302
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	31	108
Cartes de visite (LESCURE)	61	0
TOTAL	1 249	1 554

Achats Fournitures exploitation

Ce poste regroupe l'achat des pastilles réfractaires, de petits outillages, de produits divers et des plaques.
En 2024, ce poste s'élève à **1 346 €** contre 1 758 € en 2023.

En euros HT	2023	2024
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU) & distributeur d'eau	1 758	1 167
Pastilles réfractaires (VOLSING, ATRIUM)	0	84
Autres	0	95
TOTAL	1 758	1 346

3.3.3. Services extérieurs

Equipement opérateurs crématorium

Ce poste correspond à des achats de vêtements pour le personnel du crématorium.
En 2024, le poste s'élève à **2 102 €** contre 653 € l'année passée.

Entretien des équipements de crémation

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation et l'achat de réactif et de glycol, il s'élève à **14 639 €** contre 21 378 € en 2023.

Contrôles techniques

Ce poste s'élève à **1 145 €** contre 1 759 € en 2023 et correspond aux charges liées aux différents contrôles réglementaires réalisés au crématorium au cours de l'année.

	2023	2024
Conformité électrique	299	393
Contrôle thermographique	236	242
Contrôle des installations de gaz (BUREAU VERITAS)	225	237
Contrôle des appareils de levage (BUREAU VERITAS)	284	194
Maintenance de défibrillateur	79	79
Contrôle des installations (BUREAU VERITAS)	636	0
TOTAL	1 759	1 145

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **3 277 €** en 2024 contre 2 972 € en 2023 pour le crématorium de Tulle.

3.3.4. Autres services extérieurs

Entretien des locaux et espaces verts

Le montant du poste « Entretien des locaux et espaces verts » s'élève à **14 761 €** contre 13 466 € en 2023.

Ce poste comprend notamment :

	2023	2024
Entretien et nettoyage de locaux et des vitres	11 633	12 078
Maintenance CVC (FMC)	1 284	1 340
Télésurveillance (ABT TELESURVEILLANCE)	234	287
Maintenance incendie (EUROFEU)	315	744

Divers dépannages (remplacement micro-pupitre, réglage porte ...)	0	313
TOTAL	13 466	14 761

Frais de siège

Ces frais qui s'élèvent à **45 408 €** en 2024 contre 44 318 € en 2023 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

En 2024, ils ont été estimés et plafonnés forfaitairement, à **8,3%** des produits d'exploitation contre 8,3% en 2023. Il s'agit du taux retenu pour l'établissement des comptes de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF.

Frais de siège 2024

Année civile	Réel 2021 en milliers d'euros	Réel 2022 en milliers d'euros	Réel 2023 en milliers d'euros	Réel 2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en milliers d'euros	Evol 2023/2024 en %
Chiffres d'Affaires Groupe OGF	617 110 K€	633 216 K€	630 443 K€	629 832 K€	-611 K€	-0.1%
Coûts siège retenus pour calcul ⁽¹⁾	52 547 K€	53 263 K€	52 592 K€	52 408 K€	-184 K€	-0.4%
Pourcentage calculé	8.52%	8.41%	8.34%	8.32%		-0.25%
Pourcentage effectivement retenu pour les rapports d'activité	8.50%	8.40%	8.30%	8.30%		0.00%

(1) Idem années précédentes, il s'agit du coût des fonctions support (personnels) et des budgets centraux (loyers, énergies, équipements...), incluant le coût des fonctions support réseau (production/logistiques/administration), hors dépenses de marketing et communication, autres charges d'exploitation, honoraires exceptionnels (audit et conseil) et participation.

Expliations taux 2024

Le CA groupe à 629.8 M€ est en légère baisse de 0.1% (-611 K€ vs 2023) dans un marché 2024 qui se stabilise à la suite des fortes variations des années précédentes.

Le groupe OGF poursuit sa transformation et le contrôle de ses charges, tout en renforçant son aide au pouvoir d'achat des bas salaires (hausse des charges de salaires).

Publicité

Le montant s'élève à **500 €**, comme en 2023. Il s'agit de la prestation musicale de « A TOUS JAZZ » lors du temps de mémoire.

Déplacements, missions, Réceptions

En 2024, le poste s'élève à **3 360 €** contre 2 116 € en 2023 et comprend les frais de déplacements du responsable de crématorium.

Frais postaux et télécom

Ce poste comprend les abonnements et les consommations des lignes téléphoniques utilisées pour le téléphone, le fax et la ligne informatique ainsi que les achats de timbres dans le cadre d'envoi ponctuel. Le montant total s'élève à **214 €** en 2024 contre 192 € en 2023.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient bien compris dans les frais d'administration.

3.3.5. Redevances

Le montant total du poste « Redevances » s'élève à **11 284 €** contre 11 040 € en 2023.

Il est composé de :

- La redevance fixe : le montant est de **11 284 €** contre 11 010 € en 2023

Fixe de 10 000 € indexé par l'indice de référence des loyers 1.1283 (indice IRL T1 N et l'indice IRL d'origine, soit 142.06/125.9).

- La redevance variable : le nombre de crémations étant inférieur à 600, la redevance variable ne s'applique pas.

3.3.6. Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **19 386 €** en 2024 contre 19 700 € en 2023.

Le montant renseigné correspond à la taxe foncière et à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).

Taxe foncière :

La taxe foncière est de **11 095 €** pour l'année 2024 contre 11 183 € en 2023.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE s'élève à **6 417 €** sur 2024 contre 6 451 € en 2023.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.28% plus une taxe additionnelle de 9,23% de la valeur ajoutée du crématorium. Elle s'élève à **999 €** en 2024 contre 1 212 € en 2023.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle). Cette taxe s'élève à **875 €** en 2024 contre 854 € en 2023.

3.3.7. Charges de personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2024 à **98 883 €** contre 93 756 € en 2023.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Le montant correspond aux salaires et charges sociales du personnel d'exécution ayant travaillé au crématorium en 2024. Ce montant comprend également une quote-part du salaire du directeur de secteur opérationnel à hauteur de 5% et une quote-part du salaire du responsable de crématorium à hauteur de 20% pour l'activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium.

EXPLOITATION HORS POLYVALENCE	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	3 222	3 637	55 801	16 344	72 145
2024	3 253	3 698	59 993	17 397	77 390

EXPLOITATION POLYVALENCE	Exploitation POLYVALENCE ENTRANTE				Exploitation POLYVALENCE SORTANTE			
	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	-	-	-	-	-28.00	-469.55	-8.68	-478.23
2024	-	-	-	-	-	-	-	-

ENCADREMENT	HRS TRAVAILLEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2023	357	10 903	4 269	15 173
2024	384	12 530	5 592	18 122

Hors participation

3.3.8. Autres charges de gestion courante

Ce poste correspond à la perte/gain sur créance client ou sur écart de règlement. Le montant est de **933 €** en 2024 contre 0 € en 2023.

3.3.9. Intérêts et charges assimilées

Frais financiers

Le montant des frais financiers s'élève à **102 842 €** contre 106 720 € en 2023. Ils sont prévus contractuellement.

3.3.10. Dotations aux amortissements et provisions

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

L'amortissement des immobilisations est fait par composant, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre ou ramenée à la durée de la convention.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**.

Impôt sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés est de **25.83 %** sur l'ensemble du groupe OGF pour la période 01/01/2024-31/12/2024.

3.4. COMPTE RENDU BILANCIER SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.4.1. Etat de variation de patrimoine

Le montant des acquisitions s'élève à **25 627 €** en 2024, il se compose de :

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Dotations 2024
01CONC000000239	ASSURANCE CONSTRUCTION	01/04/2024	25 627	145	01/03/2036	1 602
	TOTAL		25 627			1 602

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **Annexe 1**

4. PERSPECTIVES 2025

- Maintenir les parts de marchés
- Optimiser les consommations d'énergies
- Ouverture des réservations en ligne

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2024

Num Immo.	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amortiss cumulés N-1	Vnc N-1	Défaillants 2024	Amortiss. Cumulées 2024	VNC 2024
0100000032TULLE	PLOMBERIE DOUCHES	01/03/2018	3 323	288	30/10/2041	815	2 508	140	955	2 368
0100000033TULLE	BUREAU ETUDES STRUCTURES	01/03/2018	652	288	30/10/2041	160	492	27	187	465
0100000031TULLE	REFACT SAL C FAGNON	01/03/2018	25 731	288	30/10/2041	6 312	19 419	1 084	7 396	18 335
0100000030TULLE	BRANCHEMENT AEP	01/03/2018	7 461	288	30/10/2041	1 830	5 630	314	2 145	5 316
0100000029TULLE	SOLS SOUPLES	01/03/2018	1 539	288	30/10/2041	378	1 162	65	442	1 097
0100000028TULLE	CARRELAGES FAIENCES	01/03/2018	56 978	288	30/10/2041	13 978	43 000	2 400	16 378	40 600
0100000027TULLE	VERIFICATION INSTAL ELECTRIQUES	01/03/2018	732	288	30/10/2041	180	552	31	210	521
0100000026TULLE	COORDINATION SPS	01/03/2018	3 357	288	30/10/2041	824	2 534	141	965	2 392
0100000025TULLE	CONTROLE TECHNIQUE CONSUEL	01/03/2018	306	288	30/10/2041	75	231	13	88	218
0100000024TULLE	CONTROLE TECHNIQUE	01/03/2018	8 321	288	30/10/2041	2 041	6 280	351	2 392	5 929
0100000023TULLE	ACCESIBILITE PMR	01/03/2018	478	288	30/10/2041	117	361	20	137	341
0100000022TULLE	REGUL ARCHI AVANCE	01/03/2018	1 435	288	30/10/2041	352	1 083	60	412	1 022
0100000020TULLE	DOUBLAGE CLOISONS PLAFONDS PEINTURE	01/03/2018	65 561	288	30/10/2041	16 084	49 478	2 762	18 845	46 716
0100000019TULLE	TELEPHONIE	01/03/2018	1 477	288	30/10/2041	362	1 115	62	424	1 053
0100000018TULLE	MENUISERIE	01/03/2018	56 925	288	30/10/2041	13 965	42 960	2 398	16 363	40 562
0100000017TULLE	CVC PLOMBERIE	01/03/2018	111 335	288	30/10/2041	27 313	84 022	4 690	32 003	79 332
0100000016TULLE	ECLAIRAGE ENSEIGNE	01/03/2018	1 729	288	30/10/2041	424	1 305	73	497	1 232
0100000015TULLE	ELECTRICITE	01/03/2018	100 934	288	30/10/2041	24 761	76 172	4 252	29 013	71 921
0100000013TULLE	RACCORDEMENT GRDF	01/03/2018	1 130	288	30/10/2041	277	852	48	325	805
0100000012TULLE	VRD ESPACES VERTS	01/03/2018	128 903	288	30/10/2041	31 623	97 280	5 430	37 053	91 851
0100000011TULLE	REMBLAI SUPPORT DE FONDATIONS	01/03/2018	111 905	288	30/10/2041	27 493	84 412	4 712	32 205	79 700
0100000010TULLE	TERRASSEMENT PLATEFORME	01/03/2018	50 749	288	30/10/2041	12 450	38 299	2 138	14 588	36 162
0100000009TULLE	RACCORDEMENT ERDF	01/03/2018	2 886	288	30/10/2041	708	2 178	122	830	2 057
0100000008TULLE	HONORAIRES	01/03/2018	18 847	288	30/10/2041	4 624	14 223	794	5 417	13 429
0100000007TULLE	PILOTAGE+GROS OEUVRE+CHARPENTE+BARD	01/03/2018	611 255	288	30/10/2041	149 956	461 300	25 747	175 703	435 553
0100000006TULLE	BUREAU ETUDES FLUIDES	01/03/2018	18 847	288	30/10/2041	4 624	14 223	794	5 417	13 429
0100000005TULLE	ETUDE THERMQUE	01/03/2018	1 435	288	30/10/2041	352	1 083	60	412	1 022
0100000004TULLE	ETUDE IMPACT	01/03/2018	2 097	288	30/10/2041	515	1 582	88	604	1 494
0100000003TULLE	BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	14 425	288	30/10/2041	3 539	10 887	608	4 147	10 279
0100000002TULLE	ETUDE IMPACT	01/03/2018	4 113	288	30/10/2041	1 009	3 104	173	1 182	2 931
0100000001TULLE	BUREAU ETUDES STRUCTURE	01/03/2018	72 875	288	30/10/2041	17 878	54 997	3 070	20 948	51 927
0100000044TULLE	LIGNE DE FILTRATION	01/03/2018	240 717	288	30/10/2041	59 054	181 663	10 139	69 193	171 524
0100000042TULLE	JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	335	91	29/08/2025	258	77	44	302	33
0100000041TULLE	JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 698	88	30/05/2025	1 351	347	232	1 582	115
0100000040TULLE	EXTINCTEURS	01/03/2018	864	83	30/12/2024	729	135	125	854	10
0100000039TULLE	DECORATION CADRE	01/03/2018	895	83	30/12/2024	755	140	129	885	11
0100000038TULLE	JOURS IMMOBILISES	01/03/2018	1 956	83	30/12/2024	1 650	306	283	1 933	23
0100000037TULLE	MUR VEGETAL	01/03/2018	1 846	83	30/12/2024	1 557	289	267	1 824	22
0100000036TULLE	POSE TABLEAUX, PENDULES, POUBELLES	01/03/2018	330	83	30/12/2024	278	52	48	326	4
0100000035TULLE	STORES	01/03/2018	4 841	83	30/12/2024	4 084	757	700	4 784	57
0100000034TULLE	SIGNELETIQUE	01/03/2018	913	90	30/07/2025	711	203	122	832	81
0100000021TULLE	INTERIM	01/03/2018	383	83	30/12/2024	323	60	55	378	5
0100000014TULLE	CONCOURS CREMA	01/03/2018	1 435	83	30/12/2024	1 210	224	207	1 418	17
01MC0000000007	TONDEUSE ALIZE 12.5KH	31/05/2018	2 075	121	30/04/2028	1 159	916	208	1 367	709
0100000043TULLE	CHARIOT ELEVATEUR	01/03/2018	3 010	108	31/12/2026	1 970	1 040	338	2 307	703
0100000045TULLE	STRUCTURE FOUR	01/03/2018	160 040	288	30/10/2041	39 260	120 780	6 741	46 001	114 039
0100000046TULLE	REBRIQUETAGE LONG	01/03/2018	46 637	95	30/12/2025	34 373	12 263	5 891	40 264	6 373
0100000051TULLE	PC DELL OPTIPLEX 3040	01/03/2018	374	44	29/09/2021	374	0	0	374	0
0100000050TULLE	IMPRIMANTE CANON	01/03/2018	654	33	29/11/2020	654	0	0	654	0
0100000049TULLE	EQUIP AUDIOVISUEL	01/03/2018	9 230	108	31/12/2026	6 040	3 190	1 035	7 075	2 155
0100000048TULLE	MOBILIER	01/03/2018	29 699	108	31/12/2026	19 435	10 264	3 331	22 765	6 934
0100000047TULLE	MOBILIER EXTERIEUR	01/03/2018	3 259	108	31/12/2026	2 133	1 126	366	2 498	761
01MC00000000544	MARKIT B2B : (DMQE - C) 1 Samsung Galaxy A20	01/10/2019	149	24	01/10/2021	149	0	149	0	0
MISE AU REBUT LE 04/06/2022						-149	-149			-149
01MC00000000436	CATAFALQUE CEREMONIE	19/12/2018	608	121	18/11/2028	306	302	61	367	241
01CONC000000174	COMPLEMENT ETUDES STRUCTURE	01/04/2018	10 900	287	30/10/2041	2 644	8 256	461	3 105	7 795
01CONC000000173	COMPLEMENT TERRASSEMENT PLATEFORME	01/04/2018	17 633	287	30/10/2041	4 278	13 355	745	5 023	12 610
01CONC000000172	COMPLEMENT CARRELAGE FAIENCE	01/04/2018	4 929	287	30/10/2041	1 196	3 733	208	1 404	3 525
01MC00000000731	DEFIBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/03/2025	669	304	243	912	61
01MC00000000846	REEMPL ECRAN SALLE CEREMONIE	28/02/2023	1 822	121	28/01/2033	153	1 669	182	335	1 487
01AGC0000002410	REEMPL CUMULUS	01/04/2023	811	96	01/03/2031	76	735	101	177	634
01AGC0000002492	REEMPLACEMENT COMPTEUR GAZ	13/07/2023	2 907	96	12/06/2031	170	2 737	363	533	2 374
01CONC000000239	ASSURANCE CONSTRUCTION	01/04/2024	25 627	145	01/03/2036			1 602	1 602	24 026
TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			2 065 143			551 866	1 487 449	98 891	648 758	1 416 365

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai



75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026

Édité le 31/03/2023



La Directrice Certification

Page 1



QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F-94111 ARGENTEUIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 06 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 09 56
www.sgs.com/qualicert
SAS au capital de 200 000 € - RCS Crèteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait.

